

AGRI CONFIANCE® AUJOURD'HUI

Une association au service
de la reconnaissance du label ...



Demande de reconnaissance
de **niveau 2 de la certification
environnementale** pour
ses adhérents



**Rencontres avec les
distributeurs** (plus de
10 rencontres en 2019)



Plan de communication
déployé en 2020 : kits
adhérents, PLV, réseaux
sociaux ...



**Appui à la négociation
commerciale** : formation,
argumentaires, supports
d'aide à la vente

... qui anime
le réseau des adhérents

Animation de **groupes de travail**

Propositions d'**audits croisés**

Organisation de **rencontres** pour favoriser
le **partage des bonnes pratiques**



Plus de
50
coopératives
adhérentes



Plus de
20000
exploitations
certifiées

7 filières agricoles

Lait, Fruits et légumes, Grandes cultures,
Volailles, Palmipèdes, Pisciculture, Vins



il y a de la Confiance entre nous



Rejoindre **AGRI CONFIANCE®**
c'est participer concrètement
au développement d'une agriculture
durable et responsable

VOTRE CONTACT

Marion GUEPIN

Responsable développement et animation

07 86 32 50 53

mguepin@agrimonfiance.coop

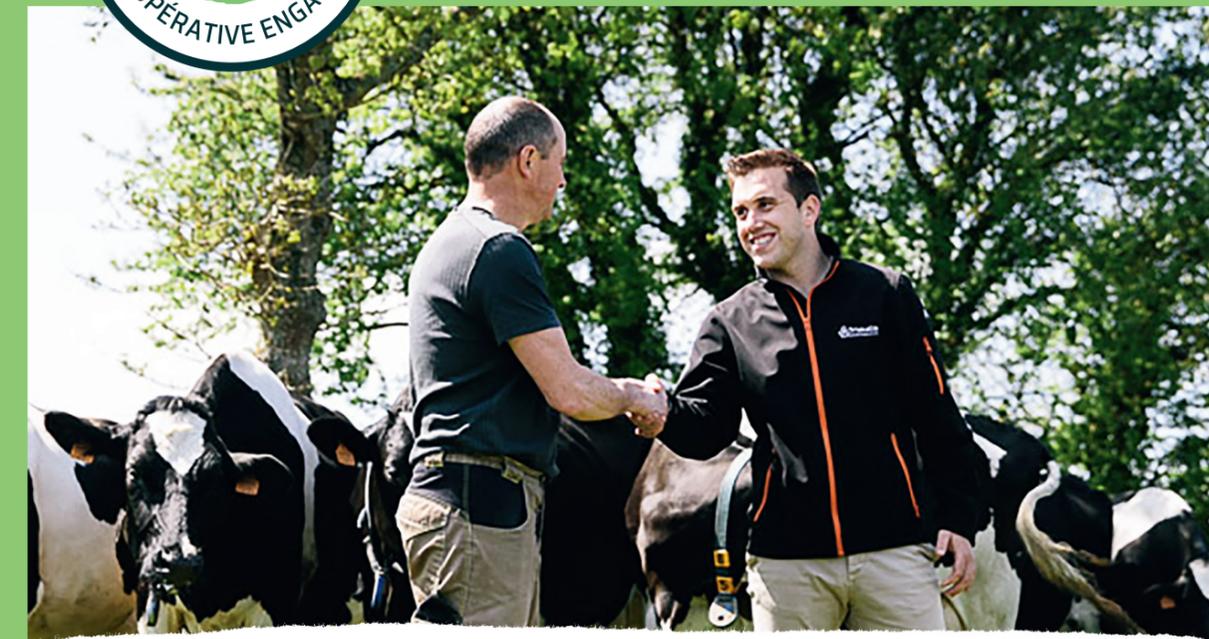
www.agrimonfiance.coop

 @agrimonfiance

 @Agri_confiance



Rejoignez
AGRI CONFIANCE®



Une démarche coopérative unique

d'organisation interne sur-mesure
et de valorisation de vos produits

AGRI CONFIANCE®

Un label coopératif au positionnement fort

Le seul label d'agriculture française qui prend en compte globalement les attentes consommateurs, selon un modèle coopératif, avec une offre de produits multifilière.

Un outil de valorisation de l'engagement coopératif

Un label présent sur les produits des linéaires en GMS*

- qui gagne en notoriété auprès des consommateurs et des acheteurs
- qui met en valeur les marques coopératives

NIVEAU 3
Engagement sociétal de la coopérative



NIVEAU 2
Respect de l'environnement et du bien-être animal



NIVEAU 1
Traçabilité, qualité, lien avec les agriculteurs et le territoire



« Le label Agri Confiance®, porté par les agriculteurs-coopérateurs, a toute sa place pour répondre aux grands enjeux sociétaux et pour répondre aux attentes des consommateurs. Notre modèle coopératif nous permet d'accélérer la transition vers une agriculture toujours plus responsable et plus durable. »

Christophe Grison, Président d'Agri Confiance®

*à partir du niveau 2

Un label aux briques complémentaires

Annuellement les audits de certifications sont réalisés par un organisme certificateur indépendant (Afnor, Bureau Veritas, SGS)

LES NORMES NF V01-005 OU NF V01-007. Elles se traduisent notamment par des « contrats d'engagements réciproques » à déployer entre la coopérative et ses associés.

LES ENGAGEMENTS DU RÉFÉRENTIEL AGRI CONFIANCE, avec des spécificités par filière, à intégrer en fonction du niveau visé

SUR LA PARTIE RÉCEPTION DE LA PRODUCTION, TRANSFORMATION ET CONDITIONNEMENT avec les normes aval ISO 9001, ISO2200, IFS ou certification BRC pour garantir la qualité sanitaire et la traçabilité des produits labellisés Agri Confiance®.

4 piliers d'engagements* pour répondre à l'ensemble des attentes des consommateurs

Qualité garantie

- Origine France
- Traçabilité et qualité certifiées
- Sécurité des aliments contrôlée
- Transparence des pratiques

Préservation de l'environnement

- Limitation des intrants
- Biodiversité
- Préservation des sols
- Préservation des ressources en eau

Soutien des agriculteurs et des territoires

- Solidarité et équité : modèle coopératif
- Emploi local et économie des territoires
- Engagement sociétal

Favoriser une approche du bien-être animal

- Conditions d'élevage encadrées
- Réduction des antibiotiques
- Alimentation sans OGM (< 0,9%)
- Élevage plein air favorisé

* L'ensemble de ces engagements sont progressifs en fonction des niveaux



S'engager dans la démarche Agri Confiance®

Pour votre coopérative

1

Mettre l'associé-coopérateur au cœur de votre stratégie par le déploiement d'un « **contrat d'engagement réciproque** » entre vous et lui pour structurer une relation de long terme pour le fidéliser.

2

Maîtriser la production et engager la transition en déployant un outil de pilotage des certifications, d'amélioration continue interne, de gestion des risques et de sécurité sanitaire de vos productions.

3

Accéder à la reconnaissance de Niveau 2 de la certification environnementale pour mettre en avant vos pratiques et valoriser vos produits dans le cadre de la loi Egalim.

4

Faciliter le référencement de vos marques et MDD en nouant des relations commerciales fortes avec les distributeurs.

Et pour toute la profession

1

S'inscrire dans une démarche collective multifilière qui valorise le **savoir-faire coopératif** via un label qui lui est propre.

2

Participer au développement d'une **agriculture durable et responsable**.